

**Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées  
de Hochfelden et environs  
Réunion du comité directeur du 19 décembre 2017  
PROCES VERBAL**

L'an deux mil dix-sept, le dix neuf décembre, le comité directeur du syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des eaux usées de Hochfelden et environs, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la station de traitement des eaux usées de Schwindratzheim sous la présidence de Georges BECK, président.

Présents :

Monsieur Jean-Marc Ertz (commune de Bosselshausen), Madame Véronique Winckel (commune de Bossendorf), Monsieur Albert Kern (commune de Geiswiller), Monsieur Yves Gillig (commune de Gingsheim), Messieurs Adrien Drulang (vice-président du S.I.C.T.E.U) et Philippe Ulrich (commune de Hochfelden), Monsieur Pascal Rague et Madame Marie-Claire Burger (commune de Hohfrankenheim), Monsieur Sébastien Baumert (commune de Issenhausen), Madame Marie-Claude Roth et Monsieur Jean-Michel Baltzer (commune de Kirrwiller), Messieurs Daniel Lengenfelder et Benoît Jouffroy (commune de Lixhausen), Monsieur Gérard Steinmetz-Bornert (commune de Mutzenhouse), Messieurs Pascal Rollet et Christophe Lutz (commune de Schaffhouse sur Zorn), Monsieur Michel Ettlinger (commune de Schwindratzheim), Messieurs Matthieu Schehrer et Mathieu Wolff (commune de Waltenheim sur Zorn), Messieurs René Hatt et Pierre Knab (commune de Wickersheim/Wilshausen), Monsieur Werner Dudd (commune de Zoebersdorf).

Absents excusés:

Monsieur Jean-Georges Berst (commune de Bosselshausen)  
Monsieur Jean-François Vogler qui donne procuration à Madame Véronique Winckel (commune de Bossendorf),  
Monsieur Eric Siefert (commune de Gingsheim),  
Monsieur Francy Jacob (commune de Issenhausen)  
Monsieur Robert Gerber (commune de Mutzenhouse),  
Monsieur Valentin Gebhardt qui donne procuration à Monsieur Michel Ettlinger (commune de Schwindratzheim),  
Monsieur Francis Guénin (commune de Zoebersdorf).

Monsieur le Président Georges Beck ouvre la séance à 19 h 40 et souhaite la bienvenue aux délégués.

Il aborde ensuite l'ordre du jour.

**Point n° 1 de l'ordre du jour : approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2017**

**Décision**

Le comité directeur sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Par 23 voix pour,

Adopte le procès-verbal de la séance du comité directeur du 15 novembre 2017

**Point n° 2 de l'ordre du jour : fixation des tarifs de la redevance assainissement collectif 2018**

Par délibération du 19 mars 2003, le comité-directeur avait fixé le tarif de la redevance d'assainissement 2004 à 0,765 € h.t./m<sup>3</sup> pour les usagers habituels et à 0,24 € h.t./m<sup>3</sup> pour la brasserie. Ce tarif se situant dans la fourchette des prix au m<sup>3</sup> des redevances d'assainissement en vigueur dans les communes membres du S.I.C.T.E.U. avant le transfert de compétence. (fourchette des tarifs = 0,41 € à 0,83 €/m<sup>3</sup>). Le comité-directeur avait également instauré une part fixe d'un montant de 15 € h.t. dont le principe était déjà en application dans certaines communes.

En comité-directeur du 18 décembre 2003, Monsieur Georges Beck, vice-président à l'époque, avait préconisé la mise en œuvre d'une politique tarifaire visant à augmenter de façon régulière, mais mesurée, le prix au m<sup>3</sup> de l'assainissement. En application de ce principe, le tarif 2004 avait été augmenté de 2%.

Ce principe a été maintenu depuis lors sauf en 2005. En effet, en 2005, le comité directeur avait décidé d'appliquer une augmentation de 5% afin, d'une part d'augmenter la part d'autofinancement dans la perspective des travaux du programme pluriannuel 2005-2007 et d'autre part de compenser les éventuelles pertes de recettes du fait de la déconnexion de la brasserie Météor de la station d'épuration de Schwindratzheim.

L'évolution des tarifs est résumée dans le tableau ci-dessous :

Exercices	Prix h.t. au m <sup>3</sup>	+	Part fixe/semestre	+	Inflation*
2003	0,75 €	/	15 €	/	2,1%
2004	0,765 €	2%	15 €	0%	2,1%
2005	0,803 €	5%	15 €	0%	1,8%
2006	0,819 €	2%	15 €	0%	1,6%
2007	0,835 €	2%	15 €	0%	1,5%
2008	0,851 €	2%	15 €	0%	2,8%
2009	0,872 €	2,5%	15 €	0%	0,1%
2010	0,889 €	2%	15 €	0%	1,5%
2011	0,906 €	2%	16 €	6,6%	2%
2012	0,924 €	2%	17,50 €	9,3%	1,9%
2013	0,924 €	0%	17,50 €	0%	1,5%
2014	0,924 €	0%	17,50 €	0%	0,5%
2015	0,947 €	2,5%	18,00 €	2,8%	0,1%
2016	0,947 €	%	18,00 €	0%	0,2%
2017	0,947 €	%	18,00 €	0%	1,1% (fin octobre)

\*(source : France inflation)

En 2018, le S.I.C.T.E.U. poursuivra ou sera susceptible d'engager les opérations suivantes :

Mise en place d'un dispositif de surveillance de l'impact du réseau d'assainissement sur le milieu naturel – études travaux et licence d'exploitation (système « Seweradvanced » délibération du 12/7/2016 : 297 000 € h.t.

Etudes d'avant-projet pour la mise en place d'une opération collective de réhabilitation des fosses septiques : 37 950 € h.t. Une première réunion d'information pour les propriétaires concernées pourra être programmée courant janvier. Il conviendra de définir le lieu de la réunion.

Amélioration de la filière de traitement des boues – mise en place éventuelle d'une centrifugeuse ou d'une presse à vis. Le coût de ce type d'équipement se situe entre 260 000 et 290 000 € h.t. incluant un système d'adjonction de polymères. A noter que la subvention de l'Agence de l'eau serait de 30% pour un montant de dépense plafonné à 552 000 € h.t. soit environ 160 000 €.

Geiswiller : Aménagement d'un chemin d'accès aux regards d'assainissement : 21 710 € h.t.

Mutzenhouse : chemisage rue des Roses, Saint Blaise et place des Lilas : 52 584 € h.t. en reste à réaliser,

Hohfrankenheim : extension du réseau rue des Prés (à chiffrer),

Mutzenhouse : aménagement de l'accès au bassin pour 6 320 € h.t. en reste à réaliser,

Hochfelden : aménagement de l'accès au bassin de rétention pour 8 140 € h.t. en reste à réaliser,

Bossendorf, Lixhausen, Hochfelden, Waltenheim sur Zorn et Wickersheim : installation de clapets anti-retour pour une montant de 16 190 € h.t. en reste à réaliser,

Waltenheim sur Zorn : chemisage rues de l'Ecole et de la Montée pour un montant de 208 198 € h.t.

Hochfelden : remplacement de 17 tampons sur chaussée : 15 205 € h.t.

Kirrwiller : extension du réseau d'assainissement rue de Buswiller : 10 305 € h.t.

Bosselshausen : extension du collecteur pluvial rue de l'Anneau : 24 902 € h.t.

A noter par ailleurs qu'en 2018 les amortissements pour travaux augmenteront selon les estimations d'environ 13 000 €. Pour financer cette dépense de fonctionnement supplémentaire, il conviendrait d'augmenter le prix de l'eau d'environ 2,3%.

Compte tenu de ces éléments et en particulier du programme prévisionnel d'investissement incluant les restes à réaliser et la nécessité de dégager des recettes supplémentaires pour le financement des amortissements, il est proposé d'augmenter le prix de l'assainissement de 2,5% soit 0,970 € h.t./m<sup>3</sup> et de relever le montant de la part à fixe à 18,50 € h.t./ semestre.

Ces propositions sont soumises à l'approbation du comité directeur.

### **Décision**

Le comité directeur

sur proposition du Président, après en avoir délibéré,

par 24 voix pour,

Décide de fixer pour 2018 le montant de la redevance d'assainissement à 0,970 € h.t./m<sup>3</sup> prélevé sur le réseau d'eau pour les usagers habituels

Fixe la correction des quantités d'eau servant d'assiette à la redevance par l'application des coefficients de minoration suivants :

0,8 pour une consommation de 6 001 à 12 000 m<sup>3</sup>  
0,6 pour une consommation de 12 001 à 24 000 m<sup>3</sup>  
0,5 pour une consommation supérieure à 24 000 m<sup>3</sup>

décide un abattement de 30% des quantités consommées par les exploitants agricoles ne disposant pas de compteur « agricole ».

Exclut des présentes dispositions :

les propriétaires d'immeubles non raccordables au réseau d'assainissement.

la brasserie Météor qui épure ses effluents au moyen d'une station d'épuration propre à l'entreprise,

Fixe pour 2018, le montant semestriel de la part non variable par abonné à 19,00 € h.t./semestre

### **Divers**

#### Exploitation de la station d'épuration : arrêté complémentaire

En date du 4 juillet 2017, le service « Pôle Eau et Milieux Aquatiques » de la DDT a transmis au SICTEU un projet d'arrêté préfectoral complémentaire fixant des prescriptions additionnelles à l'arrêté portant autorisation d'un réseau d'assainissement collectif avec traitement des eaux résiduaires urbaines à la station de Schwindratzheim. Cet arrêté prévoit qu'à partir de 2018, le SICTEU devra mettre en œuvre une recherche de micropolluants en entrée et en sortie de station. Si des substances sont retrouvées il faudra en localiser l'origine en 2019 si certains micropolluants sont présents en quantité significative.

L'exploitant vérifie si ces recherches auront une incidence au niveau du contrat d'exploitation – plus-value ou moins-value car le contrat prévoit une recherche tous les ans.

#### Prime de résultat en assainissement collectif (ancienne prime (anciennement prime pour épuration))

L'Agence de l'Eau Rhin et Meuse a alloué au SICTEU une prime de résultat d'un montant de 57 932 €. Cette prime est en hausse du fait de l'application au SICTEU d'un coefficient de performance positif (1,10) lié à la valorisation agricole exemplaire des boues d'épuration. Cependant, compte tenu des mesures d'économie qui ont été présentées en Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau lors du débat d'orientation budgétaire, la dotation allouée aux versements de primes a été proposée à la baisse pour l'exercice 2018. Il est donc très probable que cette prime baissera à l'avenir malgré la bonne performance du système d'assainissement du SICTEU.

#### Agence de l'Eau : versement du solde de la subvention pour les études préliminaires et de maîtrise d'œuvre du programme pluriannuel

En date du 6 novembre 2017, l'Agence de l'Eau a versé au SICTEU le solde de la subvention, soit un montant de 37 878,85 € pour les études citées ci-dessus. Le montant total de l'aide allouée s'établit à 140 000 € soit la totalité du montant notifié. Le coût total de l'étude qui avait été confiée à Artelia s'est élevé à 208 369,98 € h.t. La dépense restant à la charge du SICTEU est donc de 68 369,98 €.

#### Régularité et sincérité des comptes du SICTEU

Chaque année, les comptes des collectivités territoriales sont examinés par la Cour des Comptes. En date du 7 décembre 2017, le SICTEU a réceptionné la notification de l'arrêté de décharge définitive concernant l'exercice 2015. Cet arrêté atteste de la régularité et de la sincérité des comptes se rapportant à l'exercice 2015.

Le Président informe ensuite l'assemblée qu'il a eu un entretien avec la directrice de IDHEA. Il remercie les délégués d'avoir été compréhensifs et accepté de voter la remise des pénalités. Le Président a conseillé à la société IDHEA de se rapprocher de la brasserie Météor qui a construit sa propre station d'épuration il y a quelques années. En effet, le Président considère que la meilleure solution serait que IDHEA construise sa propre station d'épuration notamment compte tenu du fait qu'un doublement de la production est envisagé. La station du SICTEU n'est pas calibré pour absorber l'augmentation des charges de pollution qui serait générée par l'augmentation de la production.

Par ailleurs, le Président exclut des travaux à la station pour mettre à niveau les installations en vue de gérer davantage de flux en provenance du site de production de la société IDHEA. Il ne souhaite pas non plus faire assurer au SICTEU la gestion du risque industriel à la place de l'entreprise.

Enfin, il ne garde pas le meilleur souvenir des discussions annuelles parfois très difficiles avec la Brasserie Météor pour fixer le montant de la contribution au fonctionnement de la station du SICTEU. Il ne souhaite pas recommencer ce type de discussions.

Le sujet sera assurément un des points importants à régler en 2018.

Monsieur Daniel Lengenfelder rappelle que le comité directeur a décidé de maintenir le SICTEU. Il demande ce qu'il en est et s'il y a du nouveau en la matière.

Le secrétaire répond qu'en principe d'après la loi « NOTRe » de 2015, la compétence assainissement sera automatiquement transférée aux communautés de communes en 2020. Néanmoins, lors du congrès des Maires, le Président de la République, du fait de la pression exercée en particulier par les maires ruraux, a annoncé que des assouplissements seraient apportées à l'obligation de transfert. Il faut donc attendre la publication de textes à ce sujet.

Le Président souligne qu'actuellement nous disposons localement du pouvoir de décision. Cela nous permet d'être réactif et proche des usagers. Dans les comités locaux du SDEA, les élus sont plutôt des spectateurs que des acteurs. L'idée du SDEA est bien de nous absorber car nous constituons un syndicat qui présente un intérêt sur le plan des recettes mais également parce que nos réseaux sont neufs. Le SDEA est en situation de quasi-monopole ce qui n'est jamais très sain. Dans l'immédiat, il convient d'attendre la publication de textes au sujet de l'assouplissement de la loi « NOTRe ».

Le Président souhaite aux délégués un joyeux Noël ainsi qu'une bonne année 2018 et exprime le vœu que le SICTEU puisse continuer à vivre et faire sereinement son travail.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h15